Série la Sounnah source de civilisation et de connaissance, N° 2

Série la Sounnah source de civilisation et de connaissance, N° 2

La Sounnah et les connaissances humaines

Cheikh Yusuf Al-Qaradawi

La Sounnah

et les connaissances humaines

Dr Yusuf Al-Qaradawi

LA FONDATION AL-FALAH

Traduction, Publication et Distribution

© Maison d'édition Al-Falah : Traduction, Publication et Distribution 1423/ 2002.

Tous droits d'imprimerie sont résérvés. Aucune partie de cette publication ne doit être reproduite; approvisionnée dans un quelconque système ou transmise par n'importe quel moyen; éléctronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autres, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Les avis des chercheurs et des écrivains publiés dans les livres de la fondation n'expriment pas nécessairement ceux d'Al-Falah.

Traduction : **Saliha Sadek**
Révision : **Waël El-Emam**
Conception de la couverture : **Xadijah Garrett**
Direction général : **Muhammad Abdu**

Publié par :

LA FONDATION AL-FALAH
Traduction, Publication et Distribution

24 rue At-Tayaran, Nasr Cité, le Caire, Egypte
Tel./ Fax: (202) 2622838
Website: www.falahonline.com
E-mail: info@falahonline.com

I.S.B.N : 977-5813-77-8

رقم الإيداع: ٢٠٠٠/٧٩١٢

Table des Matières

Préface VII

Introduction IX

Premier chapitre: La Sounnah et l'éducation 1

1- Différence des recommandations du Prophète (sur lui prière et salut) selon les individus 6

2- Variation des réponses à une même question..... 6

3- Différence d'attitude du Prophète (sur lui prière et salut) 9

4- Différence des obligations et des commandements 10

5- Le Prophète (sur lui prière et salut) acceptait de quelques personnes une attitude ou une conduite qu'il refusait d'autres 11

Deuxiéme chapitre: La Sounnah et l'économie 27

- Amélioration de la production et conservation de ses sources 33
- Rationalisation de la consommation 36

Troisième chapitre: La Sounnah et la science expérimentale 39

- Création de l'atmosphère psychologique et spirituelle .. 42

1- Former une mentalité scientifique..... 42

2- Lutter contre l'analphabétisme..... 46

3- Apprendre les langues en cas de besoin 49

4- Utiliser la méthode statistique 50

5- La planification 51

6- Dans la vie, il est nécessaire de s'appuyer sur la logique de l'expérience 57

7- Se soumettre à l'opinion des experts et des connaisseurs 59

8- Profiter de toute science utile provenant de n'importe quelle source 61

9- La compagne contre les mythes et les illusions 63

Préface

la Sounnah est la deuxième source de législation - après le Coran - mais elle est aussi une source de connaissances humaines.

Ce livre décrit l'art d'éduquer autrui, l'art de préserver l'environnement, l'art de planifier et de créer une atmosphère psychologique prospère dans les diverses directives de la Sounnah.

C'est une introduction à une meilleure compréhension du legs prophétique qui, nous l'espérons bien, contribuera à illuminer les aspects juisqu'ici ignorés par beaucoup de personnes.

Nous espérons, par le biais de ce livre, inciter les spécialistes à mettre à jours les trésors de la Sounnah enfouis dans l' Histoire.

Le directeur général

Muhammad Abdu

Introduction

Durant de différentes époques, les musulmans ont pris soin d'étudier et d'analyser la Sounnah en tant que deuxième source de législation après le Coran. Cependant, elle ne fut pas considérée comme source de connaissance, car, les efforts fournis en recherche ont négligé ce vaste domaine.

En vérité, la Sounnah comporte – comme le Coran – Al-Akhbar (les nouvelles) et Al-Incha'ate (les compositions de paroles) tels qu'il a été mentionné par les logiciens et les éloquents relativement à tout langage.

Il est à noter qu'Al-Incha' englobe tout ce qui est ordre et interdiction, d'où l'apparition des diverses sentences, considérées comme l'axe de la jurisprudence et de la législation, et comme le fondement de la dévotion, la conduite et les transactions. Tandis qu'"Al-Khabar", représente la plus grande étendue de connaissance, concernant en particulier les grandes vérités de l'existence telles que les événements de l'au-delà, les signes de l'heure, et les mondes invisibles.

D'autre part, même si les ordres, les interdictions et les recommandations du prophète (prière et salut sur lui) contiennent des trésors de connaissances touchant les côtés psychologiques, sociaux, économiques, pédagogiques, humanitaires et autres, "Al-khabar" reste néanmoins l'origine même de la connaissance.

A cet égard, nous œuvrons avec nombre de centres et d'entreprises pour ériger une encyclopédie de Hadiths permettant aux non spécialisés dans le domaine de la théologie islamique, d'exploiter la Sounnah, chacun selon son besoin. Ceci, car d'après l'une des vérités psychologiques établies, l'attention accordée à un seul objet ou à un seul sens diffère d'une personne à l'autre. En effet, lorsque l'on est spécialisé dans un domaine précis, on concentre évidemment toutes les attentions autour de ses détails les plus fins, ce qui n'est pas le cas pour le non spécialisé, d'où la nécessité d'une telle encyclopédie.

Pour plus d'explications, lisons le Hadith rapporté par At-Tirmidhi et d'autres d'après Ibn Omar – satisfaction d'Allah sur eux – dans lequel, le prophète (prière et salut sur lui) dit :

> *"Ô Ibn Omar ! .. Et réserve une part de ta santé pour le cas où tu tomberais malade."*[1]

Quel est le sens de cette phrase ?

Et bien, le commun des lectures comprend directement que ce Hadith est une exhortation à multiplier les bonnes actions avant d'être surpris par une quelconque maladie.

Le docteur Haytham Al-Khayàt – spécialiste dans le domaine de la santé – soulève un autre sens du Hadith. Il dit que normalement chaque être humain équilibré doit avoir un certain "stock sanitaire" en vue de faire face aux maladies qui pourraient survenir.

Cette réserve sanitaire est favorisée par l'entretien du corps, par l'hygiène, le sport… et elle est altérée par les longues veillées, la faim aigue et la grande fatigue.

---

1. Rapporté par At-Termidhi.

C'est un stock qu'on a longtemps "nourri", il n'est donc pas étonnant qu'en cas de besoin, son aide soit vivement sollicitée.

Ceci dit, tous ceux qui s'intéressent à la médecine trouveront dans la Sounnah de quoi apaiser leur soif scientifique.

Hormis les Hadiths qui décrivent certains remèdes et aliments du temps du prophète (prière et salut sur lui), ils jouiront d'une multitude de recommandations, de directives et de conseils exhortant l'homme à découvrir un certain "savoir-vivre sanitaire", sujet que nous traiterons ultérieurement en détails.

Dans ce qui suit, nous nous limiterons à étudier la Sounnah en tant que source de connaissances dans le domaine de l'éducation, l'économie et la science expérimentale.

Premier chapiter

La Sounnah et l'éducation

La Sounnah et l'éducation

Dans notre livre "Ar-Rassoul Wa Al-Ilm" (le Messager et la science), nous avons traité le sujet de la science, de l'instruction et de l'enseignement à la lumière de la Sounnah purifiée.

Et nous avons vu la grande importance que le Prophète (sur lui prière et salut) a accordée à la science et aux savants en précisant la conduite à observer dans ce domaine. La Sounnah a devancé tous les systèmes en établissant des règles éducatives considérées par beaucoup de gens - dont des musulmans ! ? – comme le fruit de l'époque contemporaine dominée par l'Occident.

La position prophétique vis-à-vis de l'éducation a été illuminée par des Hadiths et des actions englobant des conseils et des directives à caractère pédagogique et largement détaillés sous les titres suivants (cités dans le livre susmentionné) :

1- L'instruction et ses règles de bienséance.

2- Ce que doit savoir tout musulman.

3- L'instruction exige la sincérité de l'intention.

4- Continuité de l'instruction.

5- Le savoir exige la patience et l'endurance.

6- Le respect dû à l'instituteur par l'élève. Les interrogations doivent être formulées d'une bonne manière.

7- La société vénère l'instituteur.

8- Tous les individus de la société sont solidaires pour encourager l'instruction.

9- L'accueil chaleureux dû à celui qui est instruit.

10- La délicatesse et la tendresse envers celui qui est instruit.

11- Récompense et éloge de celui qui obtient de bons résultats.

12- La compassion envers le fautif.

13- L'instruction doit se faire graduellement, en adoptant la facilité et en évitant la difficulté.

14- Prendre en considération la différence d'aptitude entre élèves.

15- Observer la modération en prenant garde de tomber dans l'ennui.

16- L'éducation et l'orientation à base de faits pratiques.

17- L'utilisation des moyens adéquats.

18- Le choix d'une bonne méthode (en donnant des exemples, en racontant des histoires...)

19- Utiliser l'interrogation et le dialogue afin de maintenir l'attention éveillée.

De nombreuses études ont été accomplies afin de montrer les volets pédagogiques de la Sounnah, ainsi pour les gens qui décident de se verser dans ce domaine, une grande richesse leur reste à découvrir.[1]

---

1. Exemple: le livre intitulé : "An-Nahdj An-Nabawi fi At-Tarbia" (méthode pédagogique prophétique), édité par Dar Al-Wafa', Egypte.

Prise en considération des différences d'aptitude entre individus

Nous nous suffisons ici à mettre en évidence l'un des principes les plus importants contenus dans la Sounnah et qui concerne la prise en considération des différences d'aptitude entre individus, soit du point de vue environnement, soit du point de vue espèce, ou encore individualisme.

L'éducation islamique exige que le professeur connaisse les aptitudes des élèves et leurs natures sachant que ce qui convient à une personne peut ne pas convenir à l'autre, ce qui est bon dans un environnement peut ne pas l'être dans l'autre et puis ce qui arrange une certaine catégorie ou un certain type de personnes n'arrange pas obligatoirement les autres.

Le Prophète (sur lui prière et salut) était le premier éducateur à avoir tenu compte de ce principe théoriquement et pratiquement, chose qui est consolidée par ce qui suit :

1- Le Prophète (sur lui prière et salut) ne donnait pas les mêmes commandements ni les mêmes conseils aux personnes qui les sollicitaient.

2- Les Fatwas (décisions légales) et ses réponses aux questions posées variaient en fonction des conditions et des situations des personnes intéressées.

3- Ses positions et ses attitudes différaient d'une personne à l'autre.

4- Il chargeait de ses ordres les musulmans selon leurs aptitudes respectives.

5- Il acceptait de quelques personnes une attitude ou une conduite qu'il refusait d'autres.

1- Différence des recommandations du Prophète (sur lui prière et salut) selon les individus

Plusieurs personnes ont sollicité du Prophète (sur lui prière et salut) des conseils et des commandements pour les faire rapprocher du paradis et les éloigner de l'enfer, ses réponses variaient selon les personnes : Pour les uns, il dit :

"Tu dois adorer Allah sans Lui donner d'associés, tu dois aussi accomplir la Salât (la prière rituelle), t'acquitter de la Zakât (genre d'aumône) et entretenir tes liens du sang."

Pour d'autres, sa réponse fût :

"Crains Allah où que tu sois, repousse le mal par ce qui est meilleur pour l'effacer et observe une conduite vertueuse envers les gens."

Pour une troisième catégorie, il dit :

"Dis : je crois en Allah, puis observe le droit chemin."

et brièvement, il conseilla d'autres en disant :

"Ne te mets pas en colère."

Tel un médecin qui ne prescrit le remède que lorsqu'il diagnostique la maladie, le Prophète (sur lui prière et salut) donnait à chacun le conseil qui lui convenait.

2- Variation des réponses à une même question

A la même question, le Prophète (sur lui prière et salut) donnait de différentes réponses selon la personne qui se présente à lui.

Quand on l'interrogea par exemple :

"Quelle est la meilleure œuvre ?" Ou alors "quel est le meilleur acte en Islam ?" Il répondit à chacun suivant sa nature :

A- En effet Al-Bukhari et Muslim ont rapporté d'après Abdullah Ibn Mas'ud (qu'Allah soit satisfait d'eux) :

J'ai interrogé le Prophète (sur lui prière et salut) : quelle est l'œuvre qu'Allah aime le plus ? Il dit : *"l'accomplissement de la prière rituelle à ses heures canoniques"*. Puis je dis : "et quoi encore ?" il dit : *"la bonté pieuse envers les parents"*. puis je dis : "et quoi encore ?" il dit : *"le combat dans le sentir d'Allah."*[1]

B- D'autre part, Al-Bukhari rapporte d'après un homme de Khath'am (nom d'une tribu arabe) :

J'ai rejoint le Prophète (sur lui prière et salut) alors qu'il était parmi un groupe de ses compagnons, et je lui ai dis : "C'est toi qui prétends être l'envoyé d'Allah ?" il dit : *"oui"*, alors je dis : "ô envoyé d'Allah ! Quelle est l'œuvre qu'Allah aime le plus ?" il dit : *"la foi en Allah"* je dis : "ô envoyé d'Allah ! et puis quoi ?" il dit : *"l'entretien des liens du sang"* je dis : "ô envoyé d'Allah ! et puis quoi ?" il dit : *"puis l'appel au bien et l'interdiction du blâmable."*[2]

La différence des réponses à une même question ne s'explique que par la grande importance que le Prophète (sur lui prière et salut) accorde à l'état et aux conditions individuelles propres à chaque personne.

C- Ainsi lorsque les femmes l'interrogent sur la possibilité de participer au combat sacré (Djihad), il dit :

---

1. Rapporté par Al-Bukhari et Muslim comme dans: "At-Targhib Wa At-Tarhib", hadith n. 3582.

2. Mentionné par Al-Bukhari dans le livre "Al-Imane".

"Mais le pèlerinage pieux est le meilleur Djihad pour vous." [1]

D– Imam Al-Bukhari rapporte d'après Abu Moussa qui dit :

Ils disent : "ô envoyé d'Allah ! Quel est le meilleur acte en Islam ?" Il dit : *"le bon musulman est celui qui épargne aux musulmans le tort prononcé par sa langue, ou commis par sa main."*

D'après Abdullah Ibn Omar, un homme interrogea le Prophète (sur lui prière et salut) "Quel est le meilleur acte en Islam ?" il dit :*"le meilleur acte est que tu nourrisses les gens, et que tu salues ceux que tu connais et ceux que tu ne connais pas."*[2]

Nous remarquons que la première et la deuxième question sont les mêmes à un terme près, mais la réponse à la première fut une mise en garde contre ce que pourrait commettre l'individu comme tort, alors que la réponse à la deuxième fut une exhortation à nourrir les gens et les saluer, deux choses nécessaires à la société, à l'époque du Prophète (sur lui prière et salut)[3]

En outre, les réponses du Prophète (sur lui prière et salut) à une même question et dans un même endroit, pouvaient varier.

Dans ce sens, Imam Ahmad rapporte dans son "Musnad" d'après un Hadith de Abdullah Ibn Amr Ibn Al-Ass qui dit :

Nous étions en compagnie du Prophète (sur lui prière et salut) lorsque vint un jeune homme et l'interrogea : "Ô envoyé d'Allah ! Pourrai-je embrasser (ma femme) alors que je suis en état de jeûne ?" Il répondit: *"non"* puis vint un vieux qui l'interrogea à son tour : "Ô envoyé d'Allah ! Pourrai-je

1. Mentionné par Al-Bukhari dans le livre "Al-Imane".
2. Rapporté par Al-Bukhari.
3. Al-fath, Tome1, P 62

embrasser ma femme alors que je suis en état de jeûne?" Il répondit: *"oui"*, alors nous nous lançâmes des regards de surprise, et le Prophète (sur lui prière et salut) dit: *"Je vois que vous êtes surpris, et bien sachez que le vieux est plus apte à se contrôler."*[1]

Suivant le Prophète (sur lui prière et salut) les savants musulmans ont établi l'un des arguments légaux les plus importants en Islam à savoir que la Fatwa (décision légale) change en fonction des états, elle n'est donc pas rigide.

3- Différence d'attitude du Prophète (sur lui prière et salut)

Le Prophète (sur lui prière et salut) se comportait d'une manière indulgente avec les bédouins au point où par moments, il leur accordait son pardon alors qu'il ne l'accordait pas à ses compagnons les plus proches.

Dans le même sens, il réconcilia les cœurs des nouveaux convertis à l'Islam (le jour d'Al-Fath : le jour de la Victoire éclatante); et des chefs de tribus et n'agit pas de la sorte avec les Muhadjirins (réfugiés mecquois émigrés avec lui à Médine) ni avec les Ançars (leurs hôtes).

Même avec ses compagnons, le Prophète (sur lui prière et salut) observait une attitude qui variait de l'un à l'autre : Il arrangeait son habit par exemple à l'entrée de Othmane ce qu'il ne faisait pas à l'égard de Omar et de Abu Bakr ; en expliquant : *"Comment n'aurai-je pas honte d'un homme dont les anges eux-mêmes ont honte."*

---

1. Hadith authentique d'après cheikh Ahmad Chaker. Tome12, hadith n.7545.

Notre mère Aicha a soulevé cette remarque et l'a interrogé : "Ô envoyé d'Allah! Pourquoi n'as–tu pas sursauté à l'entrée de Omar et de Abu Bakr alors que tu l'as fais à l'entrée de Othmane ?" il lui répondit : *"othmane est un homme pudique, j'ai arrangé mon habit pour lui car j'ai crains que sa pudeur – en me voyant – l'empêche de me transmettre ce qu'il veut."*[1]

De même, le Prophète (sur lui prière et salut) honorait le noble et se montrait tolérant envers le sot et l'impudent, sans le flatter ou le louer faussement, mais en lui souriant et en lui parlant avec gentillesse pour se rapprocher de lui et éviter son hostilité.

Ainsi, il choisit Mu'adh pour lui révéler le secret relatif à ceux qui sont touchés par les bonnes annonces quand ils mourront sur l'unicité, et ne lui permit pas d'en parler au commun des musulmans de peur qu'ils délaissent les bonnes actions en comptant sur les bonnes annonces du Prophète (sur lui prière et salut).[2]

4 – Différence des obligations et des commandements

Nous le trouvons (sur lui prière et salut) attribuer à chacun la mission qu'il peut accomplir selon ses aptitudes, ses conditions et sa classe sociale.

Ainsi, l'émigration clandestine vers Médine a connu la participation de plusieurs personnes. Abu Bakr par exemple fut chargé de tenir compagnie au Prophète (sur lui prière et salut)

---

1. Rapporté par Muslim d'après Sa'id Ibn Al-Ass ; Aicha et Othmane lui dirent…." Hadith n. 2402.
2. "Sahih" Al-Bukhari, chapitre : celui qui distingue un peuple par la science, voir Al-Fath, Tome 1, P 226.

après avoir préparé les montures, Ali par contre devait passer la nuit dans le lit du Prophète (sur lui prière et salut) pour faire face à n'importe quel danger visant l'envoyé de Dieu, Asmaâ bint Abi Bakr fut chargée de la nourriture et des informations, et d'autres aussi accomplirent des missions leur convenant.

Dans le même ordre d'idées, le Prophète (sur lui prière et salut) ordonna à Khaled Ibn Al-Walid et à Amr Ibn Al-Ass d'être en tête de quelques détachements de guerre, alors que Hassane Ibn Thabit fut appelé à défendre l'envoyé de Dieu par des vers de poésie considérés dans le temps comme une arme redoutable.

De même, le Prophète (sur lui prière et salut) refusa de confier l'administration de quelque province à Abu Tharr car son tempérament dur et sévère ne convenait pas à une telle tâche.

5 – Le Prophète (sur lui prière et salut) acceptait de quelques personnes une attitude ou une conduite qu'il refusait d'autres

Ainsi, il acceptait que les bédouins se limitent uniquement à l'accomplissement des devoirs sans penser aux surérogatoires, au point où quelques-uns d'entre eux osent déclarer :

"Je jure par Allah, que je n'ajoute et ne diminue rien à cela" le Prophète (sur lui prière et salut) dit alors: *"Si ce qu'il dit est vrai, alors il est du nombre des bienheureux."*

En vérité, ce sont là les traits d'un vrai éducateur, et d'un éminent pédagogue qui ne perd jamais de vue les circonstances, les aptitudes et les états de chaque catégorie de gens. Ainsi, il ne

s'adresse pas aux vieux comme il s'adresse aux jeunes, ni à la fille comme au garçon. Et puis ce qu'il transmet aux intimes, ne le transmet pas au grand public.

En outre il ne charge pas le sot de ce qu'il charge l'intelligent, n'ordonne pas au bédouin ce qu'il ordonne au citadin. En somme, il donne à chacun ce dont il a besoin. C'est un grand signe d'impuissance – plus encore, c'est un péché – que l'instituteur ou l'éducateur transmette toutes ses connaissances à tous ceux qu'il rencontre, sans distinction aucune.

N'est-il pas dit dans le Hadith :

"Est menteur, celui qui rapporte tout ce qu'il entend." [1]

Nombre de compagnons du Prophète (sur lui prière et salut) ont soulevé d'ailleurs ce problème. Notre maître Ali par exemple a dit : "Adressez-vous aux gens selon leur niveau de connaissance, aimeriez–vous (dans le cas contraire) qu'Allah et Son Messager soient accusé de mensonges ?! "[2]

Notre maître Ibn Mas'ud a dit : "Si tu t'adresses aux gens par ce que leurs esprits ne peuvent atteindre, alors ta parole sera pour quelques-uns d'entre eux une "Fitna" (genre de sédition)[3]

Il est très important de savoir que cette dépense délicate et réfléchie des sciences et des connaissances ne constitue nullement une sorte d'avarice, et comme à chaque occasion

---

1. Rapporté par Muslim d'après Abu Hurayrah, "Sahih Al-Jami' As-Saghir", n.4482.
2. Rapporté par Al-Bukhari dans "As-Sahih" Mawqouf (c'est à dire rapporté par l'un des compagnons du Prophète (sur lui prière et salut) sans l'attribuer directement à ce dernier), le livre d'Al-Ilm, chapitre "celui qui distingue un peuple d'un autre par une science, de crainte qu'elle ne soit assimilée".
3. Rapporté par Muslim (Al-Fath, Tome 1, P. 225)

correspond un discours, à chaque genre et quantité de sciences correspond aussi des hommes.

N'a-t-on pas dit dans le temps : "Ne prodiguez pas la sagesse à ceux qui ne peuvent pas la considérer à sa juste valeur, vous l'auriez donc tyrannisée. et n'en privez pas ceux qui sont en mesure de la valoriser, vous les aurez alors tyrannisés. "

D'autre part, Imam Al-Ghazali a mentionné dans son livre "Al-Ihya'" que l'instituteur – en prenant le Prophète (sur lui prière et salut) comme exemple d'éducateur idéal – compte comme l'une de ses fonctions, la restriction dans la transmission du savoir selon la capacité d'assimilation du disciple, il ne doit pas lui inculquer ce que son esprit est incapable de comprendre au risque de le perturber ou d'éveiller son aversion, et puis il ne lui confie la "vérité" que s'il est certain de son aptitude à la recevoir et à l'assimiler.

A cet égard, notre maître Ali a désigné sa poitrine en disant : "Il y a là dedans une grande quantité de sciences, hélas, je n'ai pas trouvé ceux qui sont aptes à les assimiler."

Le savant ne doit donc pas divulguer toutes ses sciences à ceux des disciples qui peuvent comprendre mais sont incapables d'exploiter ce qu'ils ont compris : Evidemment, ceux qui ne peuvent comprendre ne doivent recevoir que le taux de sciences nécessaire à leur faible esprit.

Pour cela, il a été dit : "Donne à chacun la mesure convenable à ses facultés spirituelles et pèse–lui selon la balance de sa compréhension, pour lui permettre d'exploiter positivement son savoir et éviter qu'il te fasse du mal. Dans le cas contraire, la différence de mesure générera le reniement."

N'est–il pas dit dans le Coran :

﴾ *Et ne confiez pas aux incapables vos biens.* ﴿

(An-Nisa' : 5)

Il est nécessaire de dissimuler le savoir de ceux qui peuvent lui nuire, car la tyrannie réside dans le fait de confier la science à ceux qui ne la méritent pas et l'interdire à ceux qui la méritent.

Al-Ghazali a encore dit : "Le disciple "limité" ne doit recevoir que la science la plus claire sans jamais lui faire allusion des profondeurs des sciences exactes, autrement sa volonté d'acquérir le clair faiblirait et son esprit s'embrouillerait en imaginant qu'on lui cache le savoir et qu'on l'en prive, puisque chaque personne pense qu'elle est apte à connaître la science exacte ? !

En plus, il n'est pas conseillé de discuter avec le commun des individus des vérités et des sciences exactes, il faudrait plutôt se limiter à leur enseigner la meilleure façon d'accomplir les rites et les actes de dévotion, tout en développant en eux la conscience professionnelle voulue.

Il est aussi recommandé de remplir leurs cœurs de crainte de l'enfer et de désir de mériter le paradis selon ce qui a été mentionné dans le Coran.

Par ailleurs il est vivement déconseillé qu'ils prennent connaissance des équivoques qui pourraient semer le doute dans leurs cœurs, et comme il est difficile de s'en débarrasser, ils tomberont dans le malheur et périront." (1)

---

1. "Al-Ihya'" Tome1, P. 57-58, Edition "Dar Al-Ma'rifa" Beyrouth.

L'éducation et l'environnement

C'est une éducation aussi moderne que délicate à notre époque, notamment lorsqu'il est question de préserver l'environnement du déséquilibre, du désordre et de la pollution qui le menacent.

Le Coran et l'environnement

Tout chercheur équitable témoignerait de la grande considération que le Coran et la Sounnah accordent à l'environnement. Lisons donc le verset suivant :

﴾ *Ne considèrent-ils donc pas les chameaux, comment ils ont été crées.* ﴿

(Al-Ghachiyah : 17)

Le Coran spécifie le chameau entre autres, car c'est l'animal le plus connu et le plus porche des Arabes. Ce verset les exhorte à observer sa constitution, ses caractéristiques et son utilité.

A différents lieux, le Coran mentionne les bestiaux (les chameaux, les vaches, les moutons) pour montrer l'importance des animaux dans l'environnement et inciter les gens à louer Allah pour Ses bienfaits et pour le profit qu'ils tirent de ces êtres en les mangeant et en buvant leur lait,

﴾ *Un lait pur, délicieux pour les buveurs.* ﴿

(An-Nahl : 66)

et en admirant leurs allées et venues

﴾ *Ils vous paraissent beaux quand vous les ramenez le soir et le matin quand vous les lâchez pour le pâturage.* ﴿

(An-Nahl : 6)

Notons aussi les abeilles (dont le nom est le titre d'une sourate entière) et l'extraordinaire valeur nutritive et médicale du miel. Mentionnons encore, les palmiers, les raisins, les plantations dont la récolte n'est pas la même, l'olive et la grenade…

Ainsi le Coran attire notre attention sur deux points importants, concernant ces végétaux :

1- jouir de leur splendeur et de leur beauté.

﴾ *Regardez leurs fruits au moment de leur production et de leur mûrissement.* ﴿

(Al-An'am : 99)

2- profiter de l'élément matière sans négliger de s'acquitter du droit d'Allah

﴾ *Mangez de leurs fruits quand ils en produisent ; et acquittez en les droits le jour de la récolte.* ﴿

(Al-An'am : 141)

Par ailleurs, une multitude de versets coraniques interdit aux hommes de semer le désordre sur terre, la terre qu'Allah a voulue bonne, soumise au profit de Ses successeurs.

En parlant de désordre, nous entendons la pollution de l'environnement et sa destruction qui est conséquence de sa déviation de sa fonction originelle, ce qui représente une ingratitude envers les grâces divines. Ainsi, est mérité un châtiment d'Allah, comme celui qu'il a fait tomber sur "`Ad et Thamûd" :

﴾Tous, étaient des gens qui transgressaient dans (leurs) pays, et y avaient commis beaucoup de désordre. Donc ton Seigneur déversa sur eux un fouet du châtiment. Car ton Seigneur demeure aux aguets.﴿

(Al-Fajr : 11-14)

De même, Sabà ont subi la punition fatale car ils ne se sont pas acquittés du droit d'Allah sur eux et ont gaspillé et détruit Ses bienfaits tels que la bonne terre, l'eau agréable et les jardins paradisiaques, dans ce sens il est dit dans le Coran :

﴾Il y avait assurément, pour la tribu de Sabà un signe dans leurs habitats : deux jardins, l'un à droite et l'autre à gauche «mangez de ce que votre Seigneur vous a attribué, et soyez-Lui reconnaissants : une bonne contrée et un Seigneur Pardonneur» Mais ils se détournèrent. Nous déchainâmes contre eux l'inondation du Barrage, et leur changeâmes leurs deux jardins en deux jardins aux fruits amers, tamaris et quelques jujubiers. Ainsi les rétribuâmes–Nous pour leur mécréance. Saurions-Nous sanctionner un autre que le mécréant ?﴿

(Sabà : 15 – 17)

La Sounnah et l'environnement

Il est connu de tous que le Coran a instauré les grands desseins de l'Islam et que la Sounnah les a complétés par des règles partielles explicatives et par des sentences détaillées.

L'environnement a donc occupé une part importante de la Sounnah, sujet qui sera détaillé dans un chapitre indépendant concernant la relation entre la santé et l'environnement. Néanmoins, citons – à titre d'exemple – l'interdiction formelle

d'uriner dans l'eau stagnante ou de faire ses besoins dans un chemin public ou à l'ombre d'un lieu fréquenté ou à proximité des sources d'eau. En Islam, ce genre d'actes attirerait la malédiction d'Allah, des anges et des personnes les plus pieuses.

En plus ce qu'il y a de plus extraordinaire dans le Coran et la Sounnah, c'est l'entraînement que le musulman doit accomplir lorsqu'il est en état de sacralisation dans les lieux saints. En effet, il lui est vivement recommandé de respecter l'environnement à tel point qu'il lui est interdit de chasser ou de couper les arbres. Lisons le verset suivant :

> ﴿*Ô les croyants ! Ne tuez pas de gibier pendant que vous êtes en état d'ihram.*﴾
>
> (Al-Mà'idah : 95)

De cette manière, la Mecque est considérée comme "un lieu à environnement protégé" où ni l'animal, ni les végétaux ne sont "agressés" sauf en cas de nécessité.

La Sounnah et la préservation de l'environnement

Tout spécialiste en sciences de l'environnement voulant s'adresser aux gens au nom de la religion, trouverait dans la Sounnah un considérable appui et un vrai facteur de réussite dans sa mission.

Observons ce Hadith qui a été rapporté par Abu Daoud dans son livre "les Sounanes" :

> *"Celui qui coupe un jujubier, Allah orientera sa tête vers l'enfer".*[1]

---

1. Rapporté par Abu Daoud dans le livre "Al-Adab" de son livre "As-Sounane" la coupe du jujubier n. 5239. Il a aussi été rapporté par Al-Bukhari dans "As-Sounane", qui l'a aussi mentionné dans "Sahih Al-jami' As-Saghir" .

Le jujubier est un arbre répandu surtout dans le désert, et connu par sa grande résistance à la chaleur. Et grâce à son feuillage et ses fruits, il présente une sorte de station de repos et d'approvisionnement pour les voyageurs.

La promesse de l'enfer à celui qui coupe cet arbre prouve que l'Islam est une religion qui préserve tous les facteurs constituants naturels de l'environnement dans le souci de garder l'équilibre écologique, car, transgresser l'environnement implique la perte de l'un des éléments nécessaires à la vie de l'homme et des autres créatures.

Ainsi, nous voyons bien que la Sounnah a devancé toutes les organisations et tous les partis contemporains appelant à la sauvegarde des forêts, condamnant les "assassins" d'arbres et dénonçant les "massacres" dont sont victimes les espaces verts à cause de l'ignorance de l'homme et de sa cupidité :

﴿ *Car il est très injuste (envers lui même) et très ignorant* ﴾

(Al-Ahzàb : 72)

Néanmoins, quelques spécialistes en la matière, ont orienté ce Hadith vers un sens autre que le sens apparent en déclarant que le jujubier visé est celui des lieux saints. Il est connu de tous que l'interprétation doit être apparente et générale jusqu'à preuve du contraire. Heureusement, d'ailleurs qu'Imam Abu Daoud a placé ce Hadith là où il faut en disant :

"C'est un Hadith abrégé, signifiant que celui qui coupe un jujubier dans le désert – sans raison valable et sans en tirer profit – sachant que les voyageurs et les bêtes ont besoin de son ombre, Allah orientera sa tête vers l'enfer."

La Sounnah, le boisement et la verdure

En vérité, le soin que la Sounnah accorde au boisement et à la verdure est sans semblable. Nombreux sont les Hadiths qui montrent que la plantation d'arbres est considérée comme l'une des grandes bonnes œuvres rapprochant le musulman de son Créateur. Cette plantation sera pour lui une aumône continue (la récompense lui parviendra même après la mort), tant que l'homme, l'oiseau ou la bête en tireront profit.

Imam Muslim a rapporté d'après Djaber que l'Envoyé d'Allah (sur lui prière et salut) a dit :

> *"Tout musulman qui plante un arbre, contre tout fruit mangé, on lui inscrit une aumône, même ce qui en est volé ou pris par quiconque, et ce, jusqu'au jour de la Résurrection."*[1]

En outre, Ahmad a rapporté d'après Abu Ad-Darda' qu'un homme est passé à sa proximité alors qu'il plantait un arbre, à Damas, et l'a interrogé : "comment oses-tu te livrer à ce genre d'action alors que tu es le compagnon du Prophète (sur lui prière et salut) ? Il répondit : Ne te précipites donc pas : j'ai entendu l'envoyé d'Allah (sur lui prière et salut) dire :

> *"Celui qui plante un arbre et que l'un des fils d'Adam ou n'importe quelle autre créature en mange, il lui sera compté comme une aumône jusqu'au jour de la Résurrection".*[2]

---

1. Rapporté par Muslim.
2. Al-Hafedh Al-Mundhiri l'a mentionné dans "At-Targhib Wa At-Tarhib" et il a dit que c'est un hadith bon d'après ce qui le précède (c'est à dire qu'il est appuyé par les hadiths rapportés dans le même chapitre) voir le hadith n. 1578 du livre du Dr Al-Qaradawi intitulé "Al-Muntaqa Min At-Targhib Wa At-Tarhib".

L'homme qui a interrogé le compagnon du Prophète (sur lui prière et salut) Abu Ad-Darda' – connu par son ascétisme – pensait que le boisement constituait une sorte d'attachement à la vie terrestre et à ses passions. Comment Abu Ad–Darda' a-t-il osé faire cela alors qu'il a appris du Prophète (sur lui prière et salut) le mépris de cette vie éphémère ?

L'éminent compagnon lui a alors expliqué que l'école prophétique lui a inculqué la nécessité d'œuvrer dans le but de transformer la terre stérile en un paradis verdâtre car ceci constitue l'essence même de la succession à Allah sur terre et mérite une grande récompense.

La Sounnah et la richesse animale

La Sounnah a attribué une grande importance à la richesse animale selon de divers Hadiths dont le suivant :

Il a été rapporté par Ahmad, An-Nasa'i, Ad-Darimi et Al-Hakim d'après le Hadith de Abdullah Ibn Amr que l'Envoyé d'Allah (sur lui prière et salut) a dit :

> *"Toute personne qui tue un oiseau ou un autre animal (plus grand) sans son droit, en rendra compte à Allah – qu'Il soit Exalté – (le jour de la Résurrection), on dit : "ô envoyé d'Allah ! Quel est son droit ? il dit : "qu'il l'égorge et le mange, et ne doit pas couper sa tête, pour la jeter ensuite (sans en tirer profit)"* [1]

D'autre part, il a été rapporté par Ahmad, An–Nasa'i et Ibn Hibane d'après le Hadith d'Ach–Charid (qu'Allah soit Satisfait

1. Voir aussi le commentaire du Dr Al-Qaradawi sur le hadith n. 857 de la référence précédemment mentionnée.

de lui) qui a dit : "J'ai entendu le Prophète (sur lui prière et salut) dire :

> *"Si quelqu'un tue un oiseau inutilement, ce dernier criera le jour de la Résurrection : ô Seigneur ! Un tel m'a tué inutilement et non pour un profit quelconque."*

Que pourrait-on tirer de ces deux Hadiths ?

* Les jurisconsultes en déduisent l'interdiction de tuer les animaux sans l'intention de les manger, ainsi Al-Mundhiri a placé ces deux Hadiths dans son livre "At-Targhib Wa At-Tarhib" dans le chapitre, "la crainte de mutiler l'animal et de le tuer sans l'intention de le manger."

* Les protecteurs d'animaux en tirent – à leur tour – le devoir de respecter ces créatures, de sauvegarder leur vie et de n'y porter atteinte qu'en cas de nécessité.

* Les écologistes voient que ces deux Hadiths exhortent à la préservation des facteurs constituants de l'environnement et l'interdiction de tout exposer au néant.

* Les économistes, par le biais de ces Hadiths attirent notre attention sur le devoir de protéger les diverses sources de richesse et la défense de les disperser sans en tirer un profit quelconque. En effet, lorsqu'un animal sain est tué sans être mangé, la richesse nationale s'en trouve diminuée (même si c'est par un degré minime)

* Les moralistes, sans grande difficulté, verront d'après ces deux Hadiths que la ronde de responsabilité dans la morale islamique n'est pas uniquement restreinte aux individus, mais elle s'étend pour englober tous les êtres vivants tels que

les animaux et les oiseaux, plus encore, par moments elle peut même atteindre les solides.

* Les pédagogues s'assureront que l'éducation islamique s'ouvre sur de larges horizons. En réalité, elle n'est pas uniquement religieuse s'acharnant à inculquer les dogmes et les rites, mais elle comprend tous les domaines vitaux, elle est spirituelle et matérielle, théorique et pratique et elle se préoccupe de l'individu comme du groupe.

L'Islam préserve les espèces vivantes de toute disparition

En discutant un jour avec un écologiste, je lui montrai la grande importance que l'Islam accorde à l'univers, à son développement et à sa protection, en mentionnant quelques Hadiths comme arguments. Très surpris, il m'interrogea : "pourrait-on trouver des textes légaux défendant l'idée relative à la protection des espèces d'animaux en voie de disparition ?". Je répondis : oui nous trouvons clairement ce que vous demandez dans un Hadith du Prophète (sur lui prière et salut) disant :

> *"Si les chiens n'étaient pas une nation comme les autres nations je vous aurais ordonné de les tuer. Le cas étant ainsi, tuez-en les noirs."*[1]

Cet honorable Hadith est une grande vérité universelle établie par le Coran et concernant les êtres vivants autres que l'homme. En effet, ces créatures possèdent une constitution sociale particulière qui les distingue et les lie en même temps. En termes coraniques chacune d'elles constitue une nation :

---

1. Rapporté par Abu Daoud sous le n. 2845, par At-Tirmidhi (1489), An-Nasa'i (4285) et Ibn Majah (3204), tous dans le livre "As-Sayd". At-Tirmidhi a dit que c'est un hadith bon, Al-Albani l'a mentionné dans "Sahih Al-Jami' As-Saghir".

﴾ *Nulle bête marchant sur terre, nul oiseau volant de ses ailes, qui ne soit comme vous en communauté. Nous n'avons rien omis d'écrire dans le Livre. Puis, c'est vers leur Seigneurs qu'ils seront ramenés* ﴿

(Al-An'am : 38)

"Qui ne soit comme vous en communauté", le facteur de comparaison mentionné dans ce verset est "la nation". Chaque espèce de créature constitue une nation indépendante dans sa structure et incarne la sagesse divine dans sa distinction des autres espèces.

Ainsi la nation des fourmis est distincte de celle des abeilles, de celle des araignées, et tant que c'est une nation, il est contraire à la sagesse de création d'Allah qu'elle soit déracinée.

Il n'est donc pas étonnant que le Hadith concerne les chiens envers lesquels une animosité pourrait être ressentie par les uns au point de vouloir les exterminer pour s'en débarrasser définitivement. Ce Hadith qui dépasse de beaucoup la logique de son époque, coupe court à cette idée dévastatrice puisque celui qui l'a formulé ne prononce rien sous l'effet de la passion ; n'est- il pas dit dans le Coran :

﴾ *Ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée.* ﴿

(An-Najm : 4)

Dans son livre "Ma'alim As-Sounane" Imam Abu Sulaymane Al-Khattabi, explique ce Hadith :

"Il est détestable d'exterminer une nation et de condamner à mort une génération entière d'êtres vivants, car en toute créature réside une sagesse de création. Il dit alors : puisqu'il en est ainsi

et qu'on ne peut les tuer tous, nous pourrons exterminer les plus méchants et maintenir en vie ceux qui restent pour les utiliser dans la garde. Il est d'ailleurs dit que les chiens noirs mordent et donc sont les plus méchants."[1]

J'ai résumé ce qui précède à l'écologiste qui m'a interrogé, il dit alors : "Il est bien étrange que nous soyons en possession de tels trésors sans que nous le sachions." Je répliquais : "Nous possédons des trésors de valeur inestimable dans tous les domaines. Ceux qui veulent mettre la main dessus doivent enlever la terre et les pierres qui les couvrent exactement comme font les archéologues, évidemment, les efforts sérieux fournis dans le bon sens auront gain de cause."

---

1. Voir "Ma'alim As-Sounane" d'Al-Khattabi, voir aussi "Mukhtassar As-Sounane" d'Al-Mundhiri, et "Tahdhib As-Sounane" d'Ibn Al-Qayyim, révisé par Ahmad Muhammad Chaker et Muhammad Hamed Al-Fiqi (vol4, 132 - 133), édité par la librairie antique au Pakistan, reproduit sur l'édition de "As-Sounnah Al-Muhammadiyah" en Egypte. Par ailleurs, les jurisconsultes ne sont pas tous d'accord quant à tuer les chiens. Ce qui persiste dans la législation c'est qu'il n'est pas permis de les tuer sauf s'ils présentent un danger. Toutefois, les textes ont autorisé la possession de chiens pour la chasse, la garde de bétail et des champs, en somme, tout ce qui est licitement profitable à l'homme, tel que la garde de maison, comme il a été dit par Ibn Abd Al-Barr et autres. Voir "Mukhtassar As-Sounane" précédemment mentionné.

Deuxième chapiter

La Sounnah et l'économie

La Sounnah et l'économie

Les économistes voulant étudier la Sounnah, y trouveront une source impérissable de valeurs et de directives, de sentences et de lois dans le domaine de la production, de la consommation, de la distribution ou encore de la transaction.

D'ailleurs, il est souhaitable qu'un tel sujet fasse l'objet d'une recherche scientifique sous forme de thèses d'étude en post-graduation.

Dans ce sens, quelques frères ont établi un genre de lexique économique pour arriver à des livres – mères dans la Sounnah. A titre d'exemple citons l'ouvrage du professeur Muhyi Ad-Din Atiyah, intitulé "Al-Kach-chaf Al-Iqtissadi".

Avant cela, j'ai vu le brouillon d'un long projet concernant les textes économiques dans le Coran et la Sounnah, réalisé par l'illustre chercheur, le docteur Munthir Qahf. C'est un grand exploit qui exige une vérification et une mise au net avant de voir le jour. Aussi, j'ai écris dessus un rapport sous la demande du centre de recherche en économie de l'université du roi Abdel-Aziz à Djaddah, et ce, depuis des années.

D'autre part il est utile de savoir qu'il peut être question d'économie dans des Hadiths relatifs à la croyance comme celui d'Ibn Omar, rapporté par Ach-Chaykhane (Al-Bukhari et Muslim) dans le livre "Al-Imane" (la foi) où l'Envoyé d'Allah (sur lui prière et salut) a dit :

"J'ai été chargé de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils attestent qu'il n'existe de Dieu qu'Allah et que Muhammad est l'envoyé d'Allah, qu'ils accomplissent la Salât (la prière rituelle) et qu'ils acquittent la Zakat (genre d'aumône), ceci fait, je préserverai leurs sangs et leurs biens sauf pour le droit de l'Islam et ils rendront compte à Allah (en définitif)"(1)

* Avec cela, tu peux même trouver des directives à caractère économique dans des Hadiths concernant le culte où la Zakat est le domaine le plus apparent car elle constitue le troisième pilier de la religion, et elle va de paire avec la Salât ainsi comme la Salât est la colonne de l'Islam, la Zakat en est le pont.

Evidemment, en parlant de Zakat, il se précipite à l'esprit qu'il s'agit de la Zakat relative aux divers biens matériels, toutefois, il est nécessaire de savoir que la Sounnah a ordonné l'acquittement d'un autre genre de Zakat : la Zakat d'Al-Fitre (à l'occasion du jour de la rupture du jeûne, après le mois de Ramadan)

* Par ailleurs, il peut être question d'économie même dans des Hadiths relatifs à la purification telle que la parole du Prophète (sur lui prière et salut) à Sa'd Ibn Abi Waqqas qui était en train de faire ses ablutions :

"Qu'est ce que c'est que ce gaspillage ?" Il dit : "Ô Envoyé d'Allah ! Y a-t-il du gaspillage dans l'utilisation de l'eau (de cette manière) ?"Il dit : *"Oui, même si tu fais tes ablutions dans un fleuve en cours"*(2)

---

1. Bien accordé, comme il est venu dans "Al-LùLù Wa Al-Marjane" sous le n. 15.
2. Rapporté par Ibn Majah dans "At-Tahara" d'après Abdullah Ibn Amr sous le n. 425 et dans "Az-Zawai'id", il est venu que sa ligne de narrateurs n'est pas bonne, toutefois, il est appuyé par le hadith d'Ibn Omar : ne gaspille pas, ne gaspille pas, sous le n. 424.

D'autre part, en faisant ses ablutions, le Prophète (sur lui prière et salut) disait :

"Ô Seigneur ! Pardonne-moi mon péché, élargis ma maison et bénis mes ressources" il fut interrogé : "Ô Messager d'Allah, nous voyons que bien souvent tu répètes ces invocations !" il dit : *"ont-elles négligé quelque chose ?!"*[1]

(C'est à dire, ce sont des invocations qui ont touché les domaines essentiels de la vie.)

* Même les prières et les invocations contiennent une touche économique citons entre autres, les prières suivantes :

> *"Ô seigneur ! Je cherche protection auprès de Toi du mal que procure la faim. Certes, la faim est un mauvais compagnon."*[2]
>
> *"Ô Seigneur ! je cherche protection auprès de Toi contre le mal de la Fitna (sédition) provoquée par la pauvreté."*[3]

"Ô Seigneur ! Je cherche protection auprès de Toi contre la Fitna de la vie et de la mort, et je cherche protection auprès de toi contre le péché et la dette" il fut interrogé : "Ô Messager d'Allah! Bien souvent tu cherches protection contre la dette !" il dit : *"quand l'homme est endetté, il ment quand il parle, et il ne tient pas parole quand il promet."*[4]

---

1. Rapporté par At-Tirmidhi d'après Abu Hurayrah, Ahmad et An-Nasa'i dans "Al-Wassit" et Abu Ya'la et Ibn As-Sounni d'après Abu Moussa dans "Sahih Al-Jami' As-Saghir" sous le n. 1265.
2. Rapporté par Abu Daoud, An Nasa'i et Ibn Majah d'après Abu Hurayrah, la référence précédente (1283)
3. Al-Bukhari dans "Ad-Da'awates", Muslim dans "Adh-Dhikr wa Ad-Du'à", "Al-LùLù Wa Al-Marjane" no. 345.
4. Bien accordé d'après Aicha comme dans "Al-LùLùWa Al-Marjane" n. 345.

"Ô Seigneur ! Je sollicite de Toi la modération dans la pauvreté comme dans la richesse."[1]

"Ô Seigneur ! Je sollicite de Toi l'orientation dans le chemin du salut, la piété, la chasteté et la richesse."[2]

* Aussi inattendu que cela puisse paraître, l'économie figure dans des Hadiths relatifs aux funérailles. Oui, Abu Hurrayrah a déclaré que le Prophète (sur lui prière et salut) s'abstenait de prier sur le mort endetté s'il n'as pas garanti l'acquittement de sa dette.

* Cependant, il n'est nul surprenant de relever des traits économiques dans des Hadiths concernant la morale qui s'étend à de larges domaines. Citons entre autres, ceux qui interdisent le vin, maudissent les buveurs et tous ceux qui l'entourent de prés ou de loin. Ils sont au nombre de neuf, et le Prophète (sur lui prière et salut) les a maudits.

De même, il a maudit ceux qui mangent l'intérêt (l'usure), ceux qui le leur donnent à manger, ses deux témoins et son scribe.[3]

Notons aussi le Hadith qui désavoue le trompeur dans ses transactions :

"Celui qui trompe n'est pas des nôtres"[4]

---

1. An-Nasa'i et Al-Hakim d'après Ammar Ibn Yasser, "Sahih Al-Jami' As-Saghir" n. 1302.
2. Muslim, At-Tirmidhi et Ibn Majah d'après Ibn Mas'ud, "Sahih Al-Jami' As-Saghir" n.1275.
3. Rapporté par Abu Daoud et Al-Hakim d'après Ibn Omar: "Allah a maudit le vin, ainsi que celui qui le boit, qui le sert, qui le vend, qui l'achète, qui le pressure, celui pour lequel on le pressure, qui le porte (ou le transporte), celui qui le reçoit et celui qui profite de son prix", "Sahih Al-Jami'" n. 5091.
4. Rapporté par Ahmad et Muslim d'après Djaber, "Sahih Al-Jami'" n. 5090.

Concernant l'accapareur, le Hadith déclare :

"N'accapare que le pécheur "[1]

Tout le désaveu est marqué aussi envers l'égoïste qui ne vit que pour lui-même, sans accorder de l'importance ni aux voisins, ni aux proches, il est dit dans le Hadith :

"N'est pas croyant celui qui se rassasie alors que son voisin a faim"[2]

* Dans les Hadiths parlant du combat sacré (Al-Djihad), le côté économique réside dans l'interdiction de subtiliser les prises de guerre avant le partage, et l'interdiction de s'approprier les biens publiques. Selon le Hadith :

"Tous les péchés du martyr seront pardonnés, sauf la dette"[3]

Amélioration de la production et conservation de ses sources

La Sounnah compte une multitude de Hadiths poussant les gens à se dégager de l'oisiveté et de la passivité pour produire et devenir efficaces, et ce, dans plusieurs domaines tels que :

* Le boisement et la semence :

"Le musulman ne plante un arbre fruitier ou sème une graine, et qu'un oiseau ou un homme ou un animal en

1. Rapporté par Muslim d'après Abu Hurayrah dans "Mukhtassar Muslim" d'Al-Mundhiri, n. 1235.
2. Rapporté par Ahmad, Muslim, Abu Daoud, An-Nasa'i et Ibn Majah d'après Ma'mar Ibn Abdullah, "Sahih Al-Jami' As-Saghir", n. 325.
3. Rapporté par Al-Bukhari dans "Al-Adab Al-Mufrad", At-Tabarani, Al-Hakim et Al-Bayhaqi d'après Ibn Abbas comme dans Sahih Al-Jami', n. 5832.

mange, sans qu'une aumône ne lui soit comptée."[1]

* Le domaine industriel et professionnel :

"Jamais quelqu'un n'a mangé une nourriture meilleure que celle qui lui provient du travail de ses mains. Le Prophète Daoud (David) mangeait du travail de ses mains." [2]

"Que l'un de vous prenne ses cordes, rapporte sur son dos un fagot de bois et le vende, cela lui est préférable que de tendre la main aux gens dont les uns pourraient lui donner quelque aumône et d'autres pourraient s'en abstenir."[3]

En outre, d'autres Hadiths incitent à l'amélioration de la production :

"Certes, Allah a prescrit la bienfaisance en toute chose." [4]

"Allah aime que lorsque l'un de vous accomplisse une œuvre, qu'il la soigne."[5]

Evidemment, la production doit obéir à une certaine sélection à caractère moral, sans pour autant perdre la stabilité dans le marché de la concurrence.

---

1. Rapporté par Muslim d'après Ibn Omar "Mukhtassar Muslim" d'Al-Mundhiri, n. 1084.
2. Bien accordé, hadith d'Anas; "Al-LùLù Wa Al-Marjane" n. 1001.
3. Rapporté par Al-Bukhari d'après Al-Miqdam Ibn Ma'd Yakrib. Le Prophète(sur lui prière est salut)fut interrogé: "quel est le meilleure gain?"Il dit: "le travail que l'homme accomplit de ses mains et toute vente de bienfaisance" rapporté par At-Tabarani dans "Al-Kabir" et "Al-Awsat", ses narrateurs sont des hommes de confiance comme l'a mentionné Al-Mundhiri dans "Al-Muntaqa" (943) et "Al-Haythami" (4 / 61).
4. Rapporté par Al-Bukhari d'après Az-Zubayr Ibn Al-Awwame.
5. Rapporté par Muslim d'après Chaddad Ibn Aws.

Ainsi, les stupéfiants et les matières chimiques qui porteraient atteinte à l'homme et à l'environnement sont strictement interdites en Islam.

D'autre part, la Sounnah recommande vivement de tirer profit de tout ce qui est utile quelque soit sa quantité. C'est pour cette raison que le Prophète (sur lui prière et salut) a manifesté son désaveu envers ses compagnons qui ont abandonné une brebis morte sans exploiter sa peau, il leur dit :

"Ne vaudrait – il pas mieux pour vous que vous profitiez de sa peau et de sa fourrure ?" ils disent : "mais c'est une bête morte !" il dit : *"certes, il n'y a que sa chair qui est interdite."* (1)

Dans le même sens, le Prophète (sur lui prière et salut) a prohibé d'égorger la brebis laitière dans plusieurs Hadiths dont :

"Prends garde (n'égorge pas) à la (brebis) laitière."(2)

Selon une autre version : *"Prends garde (n'égorge pas) à celle qui donne le lait en abondance (la brebis laitière.)"*

Par ailleurs, le Prophète (sur lui prière et salut) ordonne la préservation des animaux en évitant de les exposer aux facteurs de contamination quand il est question d'épidémie, il dit alors :

"Que celui qui possède des chameaux malades, ne les mêle pas aux chameaux sains, au niveau du bassin d'eau."(3)

L'exploitation de la terre fertile a fait aussi objet de préoccupation dans la Sounnah. Ainsi, si un propriétaire délaisse

---

1. Rapporté par Al-Bayhaqi dans "chu'ab Al-Imane" d'après Aicha, "Sahih Al-Jami' As-Saghir" (1880).
2. Bien accordé d'après Ibn Abbas, "Al-LùLù wa Al-Marjane" (205).
3. Rapporté par Muslim d'après Abu Hurayrah, "Mukhtassar Muslim" (1306).

ou abandonne sa terre fertile, il en sera privé. Il a été dit dans le Hadith authentique :

> *"Celui qui possède une terre, qu'il la sème ou qu'il l'octroie à son frère."*[1]

Rationalisation de la consommation

L'économiste découvrira dans la Sounnah la matière nécessaire à rationaliser la consommation. Il est dit dans un Hadith :

> *"Manger, buvez, faites l'aumône et habillez-vous sans gaspillage ni vantardise."*[2]

Il est dit dans un autre Hadith :

> *"Celui qui mange ou boit dans un ustensile en or ou en argent certes, le feu de l'enfer vibrera dans son ventre."* [3]

Le Prophète (sur lui prière et salut) a encore dit :

> *"Si Allah te fait don de richesse, laisse donc voir l'empreinte de Sa grâce et de Sa générosité sur toi."*[4]

Et dans un Hadith :

> *"O Seigneur, je sollicite de Toi la modération dans la pauvreté et dans la richesse."*[5]

---

1. Bien accordé d'après Abu Hurayrah, "Al-LùLù wa Al-Marjane" (1436).
2. Bien accordé, c'est un hadith de Djaber et d'Abu Hurayrah, "Al-LùLù wa Al-Marjane" (993-994).
3. Rapporté par Ahmad, An-Nasa'i, Ibn Majah et Al-Hakim d'après Ibn Amr, comme dans "Sahih Al-Jami' As Saghir", il a considéré que c'est un hadith bon (4505).
4. Rapporté par Muslim d'après Um Salama, "Sahih Al-Jami' As Saghir" (1692).
5. Rapporté par Ahmad, Abu Daoud, An-Nasa'i et Al-Hàkim d'après le père de Abu Al-Ahwass, "Sahih Al-Jami' As Saghir".

Dans le domaine de la distribution

La quantité de Hadiths dans ce domaine est immense. L'économiste pourra les trouver dans les différents livres de la Sounnah tels que les "Jawami", les "Massanid" et les "Ma'ajim", où il sera question de Zakat et d'autres droits financiers, car les directives du Prophète (sur lui prière et salut) exhortent à la miséricorde, à la compassion et à la solidarité entre les individus et plus précisément envers les pauvres et les nécessiteux.

D'autres Hadiths interdisent la tyrannie et ordonnent la justice qui relève de l'obligation de rechercher le gain licite et de la mise en garde contre le gain illicite (l'usure, le jeu du hasard, le monopole)

Dans le domaine de la transaction

La transaction et l'échange figurent dans une multitude de Hadiths englobant : les divers genres de commerce et de vente, le payement à l'avance et le change, l'usure et le prêt, le partenariat et le change d'actions, l'agriculture et l'irrigation, la procuration et la garantie, l'hypothèque et l'embargo, les remboursements et les dons, etc....

D'ailleurs, un grand nombre de Hadiths traitant l'économie sont mentionnés dans notre livre "Dawr Al-qiyame Wa Al-Akhlaq Fi Al-Iqtissad Al-Islami" (Rôles des valeurs et de la morale dans l'économie islamique)

Troisième chapiter

La Sounnah

et

la science expérimentale

La Sounnah et la science expérimentale

La science à laquelle appelle l'Islam est toutes sortes de connaissance consolidée par des arguments, ainsi les savants excluent de cette définition l'imitation.

Dans ce sens, elle couvre beaucoup plus de domaines que ne le croient les Occidentaux.

D'abord, elle englobe la science révélée en relation avec l'"outre-nature" qui illumine les grandes vérités de l'existence, devant lesquelles, l'homme est resté longtemps perplexe, elle a donc fourni des réponses aux questions éternelles : D'où vient–on ? Où allons–nous ? Et pourquoi ?

De cette façon, l'homme a pu déterminer son principe et son message, il a aussi pris connaissance de lui-même, de son Créateur, de son objectif et du chemin à suivre pour l'atteindre.

Ainsi vu, le terme "science" est complètement défini, Imam Ibn Abd Al-Barr l'appelle : "La très haute science".

D'un autre côté, elle s'intéresse à toutes les études relatives à la vie de l'homme dans le temps et l'espace, en analysant tout ce qui l'entoure à noter la psychologie, la sociologie, l'économie, la politique etc. ... (ces domaines constituent l'objet des sciences humaines et sociales)

D'autre part, les sciences naturelles, la chimie, l'astronomie, les sciences de la terre (géologie), la médecine, l'anatomie, la physiologie, font – entre autres – partie de la science telle qu'elle est considérée en Islam, mais par rapport à l'Occident, ce dernier sens constitue la barre à laquelle s'arrête leur définition de la science, car, ce n'est que dans ce domaine qu'on peut tout soumettre à l'examen, l'analogie, l'observation et l'expérimentation. En bref, on peut tout étudier au laboratoire.

A cet égard, nous disons que l'Islam ne constitue nullement une entrave devant ce genre de sciences, et la foi n'a jamais été l'ennemie des recherches dont le sujet est la matière. Cependant, durant des époques historiques bien précises, d'autres religions ont marqué leur rejet total de tout ce qui est scientifique.

Création de l'atmosphère psychologique et spirituelle

Avec une grande fierté, nous déclarons que l'Islam a crée l'atmosphère psychologique et spirituelle nécessaire au développement de la science, afin d'ancrer ses principes de base, d'étendre ses branches et de prodiguer généreusement ses fruits selon la volonté d'Allah. Pour ceci, plusieurs directives ont été établies, comme :

1 – Former une mentalité scientifique

La mentalité populaire et mythique accepte tout ce qui lui est transmis par les parents et les ancêtres, et suit aveuglément la majorité des gens, sans jamais penser à tester les idées et les facultés, sans jamais soumettre ses informations à l'examen et à la discussion. Elle lève haut le slogan : "Nous sommes avec les gens, font-ils du bien ou du mal", "Nous ne faisons que suivre nos parents"

Parallèlement, la "mentalité scientifique objective" n'accepte pas les résultats sans introductions et elle ne se soumet qu'à ce qui est fortement argumenté. C'est une mentalité qui n'arbitre jamais le sentiment et le doute, là où il faut arbitrer la conviction abstraite et la science véridique.

Le Coran et la Sounnah ont clairement montré les principes fondamentaux de cette mentalité scientifique , nous les énonçons dans les points suivants :[1]

1– Rejeter tout procès dénué de preuve quel que soit celui qui le prononce, car il est dit dans le Coran :

﴾*Et ils firent des anges qui sont les serviteurs du Tout Miséricordieux des (êtres) féminins! Etaient–ils témoins de leur création ?*﴿

(Az-Zukhruf : 19)

Ainsi, l'observation et l'expérimentation doivent prouver toute prétention.

Et puis la version de ce qui est rapporté est appelée à obéir au test de la vérité et de l'argumentation

﴾*Apportez–moi un Livre antérieur à celui–ci (le Coran) ou même un vestige d'une science, si vous êtes véridiques*﴿

(Al-Ahqàf : 4)

2– Ne pas se permettre le doute et la conjecture en ce qui exige la conviction catégorique et le savoir irréfutable. Le Coran – en refusant les prétentions des mécréants concernant leur idole – dit :

---

[1] Voir le chapitre (formation de la mentalité pratique dans le Coran) de notre livre "Al-Aql Wa Al-Ilm Fi Al-Qur'an" (la raison et la science dans le Coran), édité par "Wahba", le Caire.

﴾alors qu'ils n'en ont aucune science : ils ne suivent que la conjecture, alors que la conjecture ne sert à rien contre la vérité.﴿

(An-Najm : 28)

En réponse aux Juifs et aux Chrétiens concernant le crucifiement du Messie, Allah dit :

﴾Ils n'en ont aucune connaissance certaine, ils ne font que suivre des conjectures et ils ne l'ont certainement pas tué﴿

(An-Nisà : 157)

En plus, il est venu dans le Hadith authentique :

"Prenez garde à la conjecture, car la conjecture est la parole la plus mensongère." (1)

3- Ne pas obéir aux tendances personnelles quand il est question de neutralité et d'objectivité et quand on a affaire à la nature des choses et aux lois de l'existence quelles que soient leurs conséquences.

Ainsi, le Seigneur désavoue les associateurs en disant :

﴾Ils ne suivent que la conjecture et les passions de(leurs) âmes, alors que la guidée leur est venue de leur Seigneur﴿

(An-Najm : 23)

En s'adressant à notre maître Daoud (David) :

﴾Juge donc en toute équité parmi les gens et ne suis pas la passion : sinon elle t'égarera du sentier d'Allah ﴿

(Sàd : 26)

---

1. Rapporté par Ahmad, Ach-Chaîkhane, Abu Daoud et At-Tirmidhi d'après Abu Hurayrah.

pour le sceau des Prophètes (sur lui prière et salut) ; le Coran déclare :

﴾Mais s'ils ne te répondent pas, sache alors que c'est seulement leurs passions qu'ils suivent. Et qui est plus égaré que celui qui suit sa passion sans une guidée d'Allah ?﴿

(Al-Qasas : 50)

4– Se rebeller contre la stagnation et l'imitation et refuser d'être à l'essor des pères, des ancêtres et des nobles. Le Coran désavoue vivement ceux qui disent :

﴾Non, mais nous suivrons les coutumes de nos ancêtres" et réplique "Quoi ! Et si leurs ancêtres n'avaient rien raisonné et s'ils n'avaient pas été dans la bonne direction ?﴿

(Al-Baqarah : 170)

En d'autres lieux, les versets coraniques montrent le grand tort que commettent ceux qui obéissent aveuglément à leurs maîtres, en plus, chaque groupe d'eux désavouera l'autre le jour de la résurrection.

﴾A chacun le double, mais vous ne savez pas﴿

(Al-A'ràf : 38)

Dans le Hadith suivant, le Prophète (sur lui prière et salut) refuse catégoriquement que le musulman bloque ses facultés spirituelles au sein du groupe, d'autre part, il culpabilise la mentalité de celui qui se permet d'être "suiveur" alors qu'Allah l'a crée en maître :

" Ne soyez pas "imma'a" (suiveurs) en disant : je suis avec les gens, s'ils accomplissent une bonne action, je

l'accomplis à mon tour et s'ils commettent une faute, je la commets aussi. Par contre situez-vous lorsque les gens accomplissent une bienfaisance vous êtes avec eux, mais s'ils font du mal prenez garde contre l'oppression." [1]

Cette position morale qui se distingue par une indépendance de l'individu concernant la conduite ; est similaire à celle qui concerne la pensée.

5- La préoccupation par l'observation la réflexion et la méditation

﴿*Sur le royaume des cieux et de la terre, et toute chose qu'Allah a créée*﴾

(Al-A'ràf : 185)

et sur l'être humain qui– à lui seul - constitue un monde :

﴿*Ainsi qu'en vous-mêmes. N'observez- vous donc pas ?*﴾

(Adh-Dhariyate : 21)

Le verset suivant nous incite à méditer sur l'histoire humaine, le devenir des nations et les lois d'Allah dans le rassemblement des humains.

﴿*Avant vous, certes, beaucoup d'événements se sont passés. Or, parcourez la terre et voyez ce qu'il est advenu de ceux qui traitaient (les Prophètes) de menteurs*﴾

(Al-Imràn : 137)

2 – Lutter contre l'analphabétisme.

La lutte contre l'analphabétisme constitue un réel stimulant de la réflexion et de la recherche scientifique. Le Prophète (sur

1. Rapporté par At-Tirmidhi sous le n. 2008, hadith bon et étranger.

lui prière et salut) a tenu à combattre l'ignorance par tous les moyens, surtout que les Arabes étaient connus comme illettrés dans le Coran. De même, il est venu dans un Hadith :

> *"Certes, nous sommes une nation illettrée, nous n'écrivons pas et nous ne comptons pas."* (1)

Le plus extraordinaire est que ce Prophète illettré, dans cette nation illettrée fut le premier à vénérer la plume et le premier à dispenser tous les moyens possibles dans le but d'effacer l'analphabétisme.

Il n'y pas d'ailleurs de quoi s'étonner puisque les premiers versets qui lui ont été révélés exhortaient à l'instruction :

> ﴿*Lis au nom de ton Seigneur qui a créé, qui a créé l'homme d'une adhérence. Lis ! ton Seigneur est le très Noble, qui a enseigné par la plume (le qalame), a enseigné à l'homme ce qu'il ne savait pas*﴾
>
> (Al-Alaq : 1-5)

La deuxième sourate révélée était la sourate d'Al-Qalam (la plume), au début de laquelle Allah jurait par la plume cet outil de petite dimension et de grande influence.

Il dit :

> ﴿*Nùn. Par la plume et ce qu'ils écrivent !*﴾
>
> (Al-qalam : 1)

Ainsi, après la victoire de "Badr", le Prophète (sur lui prière et salut) a conditionné la rédemption des captifs de Quraich (qui

---

1. Rapporté par Al-Bukhari et Muslim d'après Ibn Omar, "Al-LùLù wa Al-Marjane" (655).

n'avaient pas de quoi payer leur liberté) par l'instruction de dix enfants musulmans.

En effet, Ibn Sa'd a mentionné d'après Amer Ach-Cha'bi sa parole : "Le jour de Badr, le Prophète (sur lui prière et salut) a détenu soixante-dix captifs, dont ceux qui pouvaient payer la rançon étaient relâchés. A l'époque, les Mecqouis – au contraire des Médinois - savaient écrire. Ainsi celui qui n'était pas en possession d'une rédemption, devait – pour payer sa liberté – instruire dix enfants Médinois. Si ces derniers deviennent adroits et habiles, il est relâché".[1]

On a rapporté d'ailleurs que Zayd Ibn Thàbit – l'un des scribes de la Révélation – était instruit par un captif Quraîchite.

Le plan du Prophète (sur lui prière et salut) n'avait pas uniquement pour objectif de faire apprendre la lecture et l'écriture aux enfants musulmans, mais il voulait qu'ils deviennent habiles et adroits pour éviter strictement, un retour possible dans l'analphabétisme.

En tout cela, la différence de religion n'a constitué aucune entrave. Par ailleurs l'instruction n'était pas restreinte aux hommes, le messager d'Allah exhortait à faire profiter les femmes musulmanes des bienfaits de l'enseignement, il a donc ordonné à Ach–Chifa' Bint Abdullah d'enseigner la mère des croyants Hafça Bint Omar.[2]

---

1. "Tabaqat Ibn Sa'd" Tome 1, P. 22, édition Beyrouth.
2. Rapporté par Ahmad et Abu Daoud, sa chaîne de narrateurs est celle du hadith authentique sauf Ibrahim Ibn Mahdi Al-Baghdadi Al-Massissi qui est un homme de confiance selon "Nayl Al-Awtar" Tome 9, P. 103, édition "Dar Al-Djil", Liban.

3 – Apprendre les langues en cas de besoin

L'atmosphère scientifique nécessite aussi la maîtrise des langues étrangères en cas de besoin. L'Islam, loin d'interdire l'accès aux langues, a encouragé tous les moyens licites permettant de tendre les ponts de l'échange entre peuples, pour la transmission de la Da'wa islamique.

Certes, le message de l'Islam a été révélé en langue arabe mais ses versets s'adressent au monde entier :

﴾*Afin qu'il soit un avertisseur à l'univers*﴿

(Al-Furqàne : 1)

﴾*Et Nous ne t'avons envoyé qu'en miséricorde pour l'univers*﴿

(Al-Anbiyà' : 107)

﴾*Dis : O hommes ! Je suis pour vous le messager d'Allah*﴿

(Al-A'ràf : 158)

Ainsi, il est primordial de maîtriser les langues vivantes pour faire-part de ce massage aux peuples non arabes.

A l'époque, le Prophète (sur lui prière et salut) comptait parmi ses compagnons ceux qui connaissaient la langue perse, la langue romaine et la langue amharique (relative à l'Ethiopie), ce qui réalisait une autosuffisance en matière de traduction.

Cependant l'Envoyé d'Allah (sur lui prière et salut) faisait appel aux Juifs quand il s'agissait de langue sémitique, ce qui n'était guère plaisant.

Pour bannir à cette gêne, l'éminent scribe de la Révélation, Zayd Ibn Thàbit fut chargé de déployer le maximum d'efforts pour maîtriser cette langue.

Ecoutons-le, à ce propos : "Le Prophète (sur lui prière et salut) m'a ordonné d'apprendre à écrire en langue sémitique en me disant : " Je jure par Allah que je ne peux faire confiance aux Juifs dans mes écrits", alors une quinzaine de jour m'a suffit pour maîtriser la lecture et l'écriture.[1] Je suis donc passé à la pratique en écrivant les messages du Prophète (sur lui prière et salut) adressés aux Juifs et en lui lisant ceux qui venaient d'eux."

Cette courte durée (quinze jours) est probablement dûe au contact préalable entre Ançars (Zayd en était un) et Juifs.

4 – Utiliser la méthode statistique

Si à notre époque, la méthode statistique représente l'un des raisonnements scientifiques les plus importants pour traiter les événements – d'ailleurs c'est ce qui distingue les scientifiques des anarchistes – le Prophète (sur lui prière et salut) a utilisé les statistiques à l'aube de l'instauration de son Etat à Médine. Al-Bukhari et Muslim ont rapporté d'après Hudhayfa Ibn Al-Yamane :

"Dénombrez pour moi les musulmans"

Selon une version d'Al-Bukhari ; il dit (le Prophète sur lui prière et salut) :

"Ecrivez pour moi, le nombre de musulmans parmi les gens."

Hudhayfa a dit : " Nous avons recensé mille cinq cents hommes..."[2]

1. Rapporté par Al-Bukhari, Abu Daoud et At-Tirmidhi, voir "Jam' Al-Fawa'id Wa A'dhb Al-Mawarid" Tome 1, hadith n. 319, édition Médine.
2. Voir Jàmi' Al-Uçoul, Tome 10, P. 100, hadith n. 7570, vérifié par Abdel-Qader Al-Arna'ut.

Le Prophète (sur lui prière et salut) a exigé un recensement écrit et enregistré dans le but de connaître le potentiel humain, sur lequel il peut compter en matière de guerre et de vigilance. C'est pour cette raison que seuls les hommes étaient dénombrés.

Nous voyons donc que l'Islam accueille à grand cœur l'exploitation des moyens scientifiques. Paradoxalement, il est venu dans l'Ancien Testament que lorsque l'un des apôtres parmi les fils d'Israël exprima l'intention de recenser son peuple, un châtiment du ciel est tombé sur eux ! C'est à croire que le recensement est un défi à la volonté divine ! D'ailleurs, le célèbre philosophe contemporain "Bertrand Rasl" en a conclu que la Thora et le Livre sacré ne fournissent pas l'atmosphère nécessaire à la création d'une mentalité scientifique.

5 – La planification

A l'instar des statistiques, la planification fait partie des grands raisonnements scientifiques, puisqu'elle vise à établir un plan dans le but de faire face aux probabilités futures et de réaliser les objectifs voulus suivant un certain ordre de priorité.

Malheureusement, il existe parmi les gens, ceux qui imaginent la religion en opposition à la planification scientifique future à cause des séquelles de l'ancienne idée dressant la science contre la foi en les considérant comme deux traits parallèles qui ne se joignent jamais.

* La planification ... essence de la religion

En vérité, l'idée même de la religion est basée sur la planification, car chaque religieux établit un plan lui permettant d'exploiter la vie terrestre de la meilleure façon licite, pour atteindre le plus grand objectif sur terre : la satisfaction d'Allah.

* Le récit de Yusuf (Joseph) .. la planification économique

Quel merveilleux récit fut celui de notre maître Yusuf, en vérité, il représente une leçon aux doués d'intelligence.

A cet égard, et dans ce même récit, le Coran décrit un projet de planification qui s'étale sur quinze années, afin de faire face à une crise alimentaire des plus aigues.

Notre maître Yusuf – par la science qu'Allah lui a inspirée – a pu établir ce projet et passer à l'exécution. Le résultat fut extraordinaire au profit de l'Egypte et de ses alentours, il est dit dans le Coran :

> *﴿Alors (Joseph) dit : "Vous sèmerez pendant sept années consécutives. Tout ce que vous aurez moissonné, laissez-le en épis, sauf le peu que vous consommerez. Viendront ensuite sept années de disette qui consommeront tout ce que vous aurez amassé pour elles sauf le peu que vous aurez réservé (comme semence) Puis viendra après cela une année où les gens seront secourus (par la pluie) et iront au pressoir.﴾*

(Yusuf : 47-49)

* La planification et la confiance en Dieu

D'autres personnes pensent que le fait de planifier va à l'encontre de la confiance qu'il faut avoir en Dieu, et de la foi en Son Jugement et en Sa volonté. Ainsi, ils croient avec ferveur que la religion refuse l'idée de la planification et qu'elle est bien loin d'orienter les gens dans le sens de l'adopter.

En vérité, celui qui se verse dans l'étude du Livre et de la Sounnah (tradition du Prophète (sur lui prière et salut)) verra que l'Islam rejette l'anarchie et l'improvisation.

Le Prophète (sur lui prière et salut) n'a pas manqué d'expliquer que la confiance en Allah ne veut en aucun cas dire, délaisser les causes et omettre les règles selon lesquelles Allah a établi l'ordre de l'existence.

Qui de nous ne connaît pas l'histoire du bédouin qui a rejoint le Prophète (sur lui prière et salut) en laissant sa chamelle à proximité de la mosquée en disant :

"Ô Envoyé d'Allah ! Dois-je attacher ma chamelle et faire confiance à Dieu ou alors la laisser libre et faire confiance à Dieu ?" Il lui dit : *"Attache –la et fais confiance à Dieu."* (1)

Et, en réponse à ceux qui ont prétendu que le fait de s'adonner aux causes influence la perfection de la confiance en Allah, Al-Imam At-Tabarani a dit : "En vérité, celui qui a foi en Allah, et qui est convaincu que Son Jugement l'atteindra, sa confiance en Dieu ne peut s'altérer lorsqu'il s'adonne aux causes"

Le Prophète (sur lui prière et salut) lui-même a agi dans ce sens, lorsque durant les guerres il se protégea par une double cuirasse et se couvra la tête. De même, en planifiant pour la victoire dans les combats, il plaça les archers entre deux montagnes, il creusa, par ailleurs, une tranchée autour de

---

1. Rapporté par At-Tirmidhi du hadith d'Anas, en disant que c'est un hadith étranger, c'est à dire "faible", Yahya Al-Qattane, à son tour, l'a désavoué, mais Ibn Habbane a mentionné la chaîne de ses narrateurs dans son "Sahih" du hadith de Amr Ibn Umayya Ath-Thamari qui, avec Az-Zarkachi a dit que c'est un hadith authentique. Il a été aussi rapporté par Ibn Khuzaîma dans son "Sahih" en ces termes : "lie-la et fais confiance à Dieu", et avec Zayne Al-Iraqi, il dit que c'est un hadith bon. Voir "Fayd Al-Qadir" , Tome 2, P. 7, hadith 1191, voir aussi , "Al-Ihsane" Tome 2, hadith 731.

Médine, il donna le feu vert à l'émigration vers l'Abyssinie, ensuite vers Médine, et puis il a émigré lui-même, plus encore, il mangeait, buvait et stockait la nourriture pour les siens, sans qu'il attende que le ciel la lui envoie alors que c'était bien possible en sa qualité de Prophète[1]

Celui qui étudie sa biographie verra qu'il était homme à prendre ses précautions. Ainsi, il était prêt à faire face à tous les événements en tenant compte de leurs causes et en évaluant toutes les possibilités, alors qu'il était le plus confiant en Allah.

Lorsqu'il a ordonné à ses compagnons d'émigrer vers l'Abyssinie ce n'était pas sur un coup de tête. Bien au contraire, sa décision fut le résultat d'une mûre réflexion concernant les circonstances géographiques, religieuses et politiques de cette région, dans le temps.

En effet, aucun autre lieu ne réunissait les conditions convenables aux réfugiés musulmans car Quraîche exerçait une autorité religieuse sur la presqu'île arabe en entier.

De même, il n'était pas sage de les envoyer à une cité sous l'empire perse ou romain, puisque ces derniers considèrent la Da'wa récente comme une menace à leur pouvoir.

Les envoyer en Chine impliquerait un grand éloignement et une coupure de contact, et probablement, ils périront dans une telle émigration.

L'Abyssinie était l'endroit le plus approprié du point de vue

---

1. Ach-Chawkani l'a rapporté dans "Nayl Al-Awtar" Tome 9, P. 92, Edition Dar Al-Djile, Beyrouth.

géographique, elle n'était ni très loin, ni très proche : une mer la séparait de Quraîche.

Du point de vue religieux, sa population était chrétienne et les chrétiens sont connus par leur affection envers les musulmans.

Politiquement, le roi qui détenait le pouvoir était très juste. Ainsi, le Prophète (sur lui prière et salut) en s'adressant à ses compagnons a dit : *"J'espère que – sous l'empire du roi – vous ne serez pas tyrannisés."*

D'autre part, nous voyons bien que – connaissant toutes les circonstances – le Prophète (sur lui prière et salut) et ses compagnons étaient loin du principe isolationniste, malgré les grandes difficultés qui leur faisaient face, ils avaient même mené des discussions avec les associateurs concernant la guerre entre Perses et Romains.

> ﴿*Les Romains ont été vaincus dans le pays voisin et après leur défaite ils seront les vainqueurs.*﴾
>
> (Ar–Rùm : 2-3)

À l'aube même de la Da'wa et malgré la tyrannie et la faiblesse qui les faisaient souffrir, les musulmans étaient en phase avec les événements de leur époque, notamment le "conflit mondial" entre les deux empires les plus forts.

L'émigration à Médine nous montre encore plus la façon du Prophète (sur lui prière et salut) à concorder entre la planification scientifique et la confiance en Dieu en préparant tout ce qui est possible pour l'être humain à préparer dans de telles circonstances.

D'abord il était bien apaisé quant à la cité qui allait

l'accueillir après que les croyants des tribus Al-Aws et Al-Khazraj lui eurent prêté serment d'allégeance.

Son compagnon était le meilleur et le plus apte à supporter les dangers et faire face aux imprévus, ce fut Abu Bakr.

Qui d'autre que le grand cavalier Ali, pouvait occuper le lit du Prophète (sur lui prière et salut) pour brouiller la piste aux yeux de ceux qui pourchassaient ce dernier.

Le chemin d'évasion comptait des détours et des cachettes pour permettre une fuite sûre, le Prophète a donc choisi un guide, associateur, mais homme de confiance capable de faire égarer l'ennemi.

Sans oublier les montures préalablement attelées et apprêtées au long voyage dangereux et la cachette qui fut désignée par le Prophète pour y demeurer quelques jours, le temps que la chasse s'atténue et perde de sa vivacité et que les pourchasseurs désespèrent.

L'abri était hors du chemin de Médine ce fut "Ghar Thawr" ou "grotte Thawr".

Il a aussi prévu le groupe de service pour assurer l'apport de nourriture et de nouvelles durant les jours de cachette.

Asma' et Abdullah, fille et fils d'Abu Bakr ont assuré cette double mission.

D'autre part, Amar Ibn Fariha conduisait son troupeau de leur côté, les abreuvait de lait nécessaire et effaçait les empreintes d'Asma' et Abdullah.

C'est un plan rigoureux, minutieux, sans faille où chaque "soldat" a occupé la place qui lui convenait.

Mais, malgré cette grande minutie, le plan a failli échouer quand les associateurs ont pu atteindre la grotte, il aurait suffit – pour tout dévoiler – que l'un des Quraichites regarde l'emplacement de ses pieds, c'est ce que Abu Bakr a craint quand il a déclaré au Prophète (sur lui prière et salut) :

"Si l'un d'eux baisse le regard vers l'emplacement de ses pieds, il nous verra !" Alors le Prophète (sur lui prière et salut) prononça sa parole croyante et confiante : *"Ô Abu Bakr ! Que penses – tu qu'il adviendra de deux personnes qu'Allah protège de près."*

﴿*Ne t'afflige pas, car Allah est avec nous*﴾

(At-Tawbah : 40)

Ainsi apparaît la vraie confiance en Dieu.

Après avoir déployé les efforts nécessaires et adopté les plans adéquats dans la mesure de ses capacités, l'homme compte sur Allah Seul, en ce qui sort de son pouvoir humain, et ce n'est qu'à ce moment qu'"*Allah est avec nous*" se trouve bien placée.

6 – Dans la vie, il est nécessaire de s'appuyer sur la logique de l'expérience

Au sens occidental contemporain, la science n'est pas fondée sur la logique de forme, d'image ou d'analogie associée à Aristote. Elle se base plutôt sur l'observation et l'expérimentation logique en y soumettant tous les résultats obtenus, d'où le nom : science expérimentale, et celui de sa méthode expérimentale.

Là aussi, nous trouvons que le Prophète (sur lui prière et salut) a depuis longtemps reconnu le principe de l'expérimentation dans les affaires techniques de la vie, tels que l'agriculture et la médecine.

Il a donc établi que toute chose dont l'utilité est prouvée par l'expérimentation est sollicitée en Islam, et toute chose nuisible est rejetée.

Tenez, par exemple, sa position vis-à-vis de la fécondation des palmiers : quand il a vu ses compagnons Ançars pratiquer cette opération, il leur a conseillé de n'en faire rien. Les Ançars crurent que c'était un ordre inspiré par la Révélation ils obéirent donc sur le champ. Les fruits de la saison furent cependant bien maigres, et quand le Prophète (sur lui prière et salut) en prit connaissance, il leur expliqua que sa recommandation n'était qu'une consultation humaine.

Ce récit est mentionné dans le "Sahih" de Muslim et le "Musnad" de Ahmad et autres.

Donc la loi à laquelle il faut se soumettre dans des circonstances pareilles est celle qui découle de l'expérimentation de la pratique et de l'observation où l'esprit humain est largement suffisant en tant que guide et référence.

Faut-il rappeler que la Révélation dicte les principes généraux et les règles de conduite, laissant libre cours aux hommes d'agir selon leur savoir et leurs capacités. A cet égard le Prophète (sur lui prière et salut) a déclaré :

"Vous êtes les plus aptes à connaître les affaires de votre vie."

7 – Se soumettre à l'opinion des experts et des connaisseurs

La mentalité scientifique véridique n'est déclarée ainsi que lorsqu'elle se reconnaît la capacité de se soumettre à l'opinion des experts et des pionniers en matière de science et de connaissance, et relativement à chaque art et à chaque expérience.

Dans ce sens les versets coraniques déclarent :

﴾*Interroge donc qui est bien informé de Lui*﴿

(Al-Furqan : 59)

﴾*Nul ne peut te donner des nouvelles comme Celui qui est parfaitement informé*﴿

(Fatir : 14)

﴾*S'ils la rapportaient au Messager et aux détenteurs du commandement parmi eux, ceux d'entre eux qui cherchent à être éclairés, auraient appris (la vérité de la bouche du Prophète et des détenteurs du commandement)*﴿

(An-Nisà' : 83)

Ainsi quand il s'agit de guerre, il est primordial de se fier au jugement des militaires ; en économie, il faut se soumettre à l'opinion des économistes ; en industrie, on est appelé à respecter les recommandations des industriels ; en agriculture, il faut tenir compte des conseils des agriculteurs…

Dans ce sens, quand Quraîche prit place sur le versant le plus éloigné durant la grande bataille de Badr, les musulmans ont campé sur le versant le plus bas. En voyant ceci, l'un des

compagnons du Prophète (sur lui prière et salut), le nommé Al-Hubab Ibn Al-Mundhir Al-Ançari interrogea le Prophète sur l'endroit du campement, est–ce une inspiration de la Révélation et dans ce cas obéissance absolue est dûe, ou est–ce une ruse de guerre et dans ce cas le champ est libre pour les discussions et les propositions.

Puisque cela n'émanait pas de la Révélation, Al-Hubab propose de changer de camp de façon à dominer complètement l'eau dont ils stockeront le nécessaire dans un bassin rapidement construit. L'ennemi en sera évidemment privé.

L'idée étant plus que raisonnable, le Prophète (sur lui prière et salut) l'approuva et elle fut minutieusement exécutée.

Quand Al-Hubab présenta son plan au Prophète (sur lui prière et salut), celui-ci l'accueilla chaleureusement, abandonna son opinion première et dit avec courage et franchise :

"Ton opinion est bien juste" il passa alors à l'exécution.[1]

De même Sa'd Ibn Mu'adh lui a proposé la construction d'un timon pour diriger la bataille de loin, le Prophète exécuta le projet après l'avoir loué.[2]

Il a été rapporté que durant la bataille d'Al-Ahzab (les coalisés) Salman Al-Farissi proposa de creuser une tranchée tout autour de Médine, le Prophète accepta la proposition et l'exécuta, et lorsque les cavaliers Quraîchites atteignirent Médine, ils furent fort surpris de se trouver bloqués par ce fossé

---

1. Ce hadith est mentionné dans "Sirate Ibn Hicham" Tome 2, P. 272.
2. "Sirate Ibn Hicham" Tome 2 p 272 – 273, Edition "Dar Ihya' At-Tourath Al-Arabi" Beyrouth.

et s'écrièrent : "Par Dieu ! cette ruse n'a jamais été connue par les Arabes".[1]

Rien d'étonnant donc à ce que les musulmans copient les méthodes de défense perses romaines ou autres, pourvu qu'ils réalisent la victoire tant que les moyens sont licites.

8 – Profiter de toute science utile provenant de n'importe quelle source

Le Prophète (sur lui prière et salut) exhorte les musulmans à tirer profit de toute science utile même si les païens en sont la source. D'ailleurs on a déjà vu comment les détenus Quraîchites après la victoire des musulmans à Badr, ont enseigné les enfants des musulmans. A cet égard le Prophète (sur lui prière et salut) a dit :

> *"La parole sage est l'objectif du croyant, là où il la trouve elle lui est dûe."*

Ceci concerne surtout les résultats des sciences purement matérielles et complètement loin des dogmes et des idéologies propres aux scientifiques, car les lois universelles générales sont adoptées par le croyant et le mécréant, et à leurs règles sont soumis le pieux et le pervers.

De ce point de vue, les Musulmans n'étaient nullement gênés de copier les sciences universelles telles que la médecine, la chimie, l'astronomie, l'optique, les mathématiques et autres de source perse, romaine et surtout grecque.

---

1. "Sirate Ibn Hicham" Tome 1, P. 235.

Cependant, il n'en est pas de même pour les études relatives à la religion, aux concepts et aux valeurs car elles influent sur la façon de voir Allah, la nature, l'homme et la société.

C'est pour cette raison que le messager d'Allah (sur lui prière et salut) n'a pas aimé voir Omar lire dans les feuilles falsifiées des Juifs, car la vraie religion devait être prise d'une source divine constante et infaillible.

Il a été rapporté par Al-Imam Ahmad d'après Djaber Ibn Abdullah, qu'Omar Ibn Al-Khattab a rejoint le Prophète (sur lui prière et salut) avec des feuilles qu'il a pu se procurer des gens du Livre. Quand ce dernier le vit, il se mit très en colère et dit :

> *"En doutez-vous, ô Ibn Al-Khattab (de l'Islam) ! De par Celui qui détient mon âme, je vous l'ai apportée (la religion) blanche immaculée. Ne les interrogez sur rien, ils pourraient dire la vérité et vous les démentirez et ils pourraient vous mentir et vous les croirez. De par Celui qui détient mon âme, si Moussa (Moïse) était vivant, il n'aurait choisi que de me suivre."*[1]

Le visage crispé du Prophète (sur lui prière et salut) était preuve d'une vive colère et d'un grand désaveu car il s'agissait de religion qui ne devait – strictement – être prise que d'une source absolument véridique.

---

1. Rapporté par Ahmad comme dans "Tartib Al-Musnad" du Cheikh Ahmad Abderrahmane Al-Banna, chapitre "Al-Ilm" n. 62. Il a mentionné d'après l'auteur du "Tanqih" que la chaîne de ses narrateurs est celle du hadith "bon", pour Ahmad et Ibn Majah d'après Ibn Abbas, son attribution est bonne, pour Ibn Habbane d'après Djaber, son attribution est bonne aussi.

Cependant les diverses sciences de la vie sont une propriété universelle. Nous sommes appelés à les solliciter de n'importe quelle source à l'est ou à l'ouest sans distinguer le musulman du mécréant.

N'avons–nous pas vu auparavant comment le Messager d'Allah (sur lui prière et salut) a exploité l'instruction des détenus païens Quraîchites pour lutter contre l'analphabétisme, et comment il a opté pour l'idée de creuser un fossé autour de Médine alors que c'était une méthode de guerre perse, par ailleurs, il n'a pas manqué d'utiliser les lance–flammes contre la tribu At-Ta'if, et sur une tribune confectionnée par un menuisier romain, il prononça le discours religieux.

Les sages califes qui lui ont succédé n'ont pas hésité d'adopter de source non musulmane tout ce qui est utile.

Ainsi, Voit-on Omar bénir l'idée de "l'histoire" et l'idée de "l'inscription". D'autres chercheurs sont allés jusqu'à associer "l'inscription" à l'époque même du Prophète (sur lui prière et salut), se référant au recensement qu'il a demandé aux musulmans après l'Hégire.[1]

9 – La compagne contre les mythes et les illusions

Les mythes et les illusions ont prospéré durant la jahiliyah (époque pré-islamique) et ont proliféré à l'ombre des religions célestes falsifiées, au grand profit des courtiers dont l'autorité était quasiment illimitée.

---

1. Voir "At-Taratib Al-Idariya" ou "Nizam Al-Hukuma An-Nabawiya" du Kattani, Tome 1, P. 227 – 228.

Ces sorciers et ces astrologues prétendaient pouvoir rompre les règles de l'univers, découvrir l'invisible et dévoiler les secrets des humains.

Quand fut envoyé le sceau des Prophètes (sur lui prière et salut), il ferma ce mauvais marché, mit ses commerçants professionnels et ses courtiers rusés dans un embargo et enfin réquisitionna la marchandise falsifiée pour déclarer tout haut que les lois d'Allah dans l'univers sont constantes, que l'invisible n'est connu que par Allah et que tout le bien est dans le respect des règles divines et des principes de la causalité.

Rien d'étonnant donc, à trouver dans les livres de l'honorable Sounnah des Hadiths comme le suivant : Il a été rapporté par Ach–Chaîkhane (Bukhari et Muslim) d'après Al-Mughira Ibn Chu'ba, qui a dit :

"Le soleil s'est éclipsé le jour de la mort d'Ibrahim (fils du Prophète (sur lui prière et salut) de sa femme Marya la copte), les gens ont alors dit : "il s'est éclipsé à cause de la mort d'Ibrahim !" Le Prophète (sur lui prière et salut) a dit :

> *"Certes, le soleil et la lune sont des signes parmi les signes d'Allah, ils ne s'éclipsent, ni à la mort ni à la vie de personne."* (1)

Le Prophète (sur lui prière et salut) par cette parole a voulu effacer un mythe répandu parmi les Arabes dont l'ultime conviction était qu'à la mort d'une personne éminente, le soleil ou la lune s'éclipsent (par chagrin).

---

1. Voir Al-LùLù wa al-Marjane (527 – 530).

L'Envoyé d'Allah (sur lui prière et salut) a montré que ce n'étaient que des signes d'Allah qui suivaient Ses lois et Son ordre.

Dans le même ordre d'idée, voici d'autres Hadiths :

"Evitez les sept damnations" ils disent : "lesquelles ô Messager d'Allah ?" il dit : *"l'association à Allah, la sorcellerie..."*[1]

> *"Celui qui fait un nœud puis crache dessus est considéré comme avoir pratiqué la magie, et celui qui pratique la magie donne des associés à Allah, et celui qui porte une amulette, il lui sera soumis"*[2]

(C'est à dire qui porte n'importe quel objet prétendu le préserver des djinns, des maladies et du mauvais œil)

> *"Il n'est pas des nôtres celui qui tire un mauvais augure de quelque chose ou qu'on le fasse pour lui, celui qui prédit ou qu'on prédise pour lui, celui qui pratique la magie ou qu'on la pratique pour lui. Celui qui visite un devin et ajoute foi à ses dires sera considéré comme quelqu'un qui a accusé de mensonge le Prophète (sur lui prière et salut)"*[3]

---

1. Rapporté par Ach-Chaykhane et autres d'après Abu Hurayrah, Al-LùLù wa Al-Marjane (56).
2. Rapporté par An-Nasa'i selon une narration d'Al-Hassane d'après Abu Hurayrah et nous avons mentionné que le plus probable est qu'il l'ait entendu lui même de lui.
3. Il a été rapporté par Al-Bazzar avec une bonne attribution d'après un hadith de Imrane Hassine et il a été rapporté par At-Tabarani d'après un hadith d'Ibn Abbas avec une bonne attribution, comme il est mentionné dans "Al-Muntaqa" (1853,) Al-Haythami a dit qu'il a été rapporté par Ahmad et que ses narrateurs sont des hommes de confiance (1 / 37), Al-bazzar a rapporté la dernière phrase du hadith de Djaber avec une bonne et forte attribution Al-Muntaqa (1854)

"Celui qui visite un devin ou un astrologue et ajoute foi à ses dires, a donc mécru en ce qui a été révélé à Muhammad."[1]

"Celui qui visite un devin et l'interroge sur quelque chose, il ne sera pas accepté de lui (par Allah) la prière accomplie durant quarante jours."[2]

Une simple visite au devin est considérée comme un crime dont la punition est le refus de la prière durant toute cette période.

Et d'après Ibn Mas'ud "Mawqouf" (Sa ligne de narrateurs s'arrête à l'un des narrateurs) :

"Celui qui visite un devin ou un sorcier, l'interroge et ajoute foi à ses dires, a donc mécru en ce qui a été révélé à Muhammad."[3]

Le devin est celui qui prédit quelques événements qui, par moment s'avèrent justes, cependant, souvent les prévisions sont fausses.

Il prétend que ce sont les Djinns qui lui communiquent les nouvelles futures. L'astrologue, comme le devin, prétend pouvoir dévoiler le monde invisible par le biais d'astres influençant la terre.

D'après Ibn Abbas "Marfou'" (associé directement au Prophète sur lui prière et salut) :

---

1. Rapporté par Abu Daoud, At-Tirmidhi, An-Nasa'i et Ibn Majah.
2. Rapporté par Muslim sous le n. 2230 d'après quelques unes des mères des croyants.
3. Al-Mundhiri a dit: Il a été rapporté par Al-Bazzar et Abu Ya'la avec une bonne attribution (Al-Muntaqa 1857).

"Celui qui copie une science d'astrologie a donc copié une science de sorcellerie, quoi qu'il en ajoute."[1]

Il est nécessaire de distinguer l'astrologie de l'astronomie.

Cette dernière est une science basée sur l'observation, l'expérimentation, l'analogie et l'utilisation de matériel technologique.

C'est la science qui a permis à l'homme d'atteindre la lune et d'étudier des fragments de ses rochers pour analyser la possibilité d'atteindre d'autres planètes plus lointaines.

Evidemment, vue de cette manière, l'astronomie ne contredit aucune règle religieuse, aucune loi légale aucun texte coranique, et aucun Hadith.

Notre argument en cela n'est pas la parole de Dieu dans la sourate d'Ar-Rahmane :

﴿*Ô peuple de Djinns et d'hommes ! Si vous pouvez sortir du domaine des cieux et de la terre, alors faites- le, Mais vous ne pourrez en sortir qu'à l'aide d'un pouvoir (illimité)*﴾

(Ar-Rahmane : 33)

Le pouvoir susmentionné ne veut pas dire pour nous, la science ainsi qu'il a été interprété par quelques savants contemporains.

Il est clair que ce verset concerne la vie future. Il s'adresse aux deux mondes, celui des humains et celui des Djinns en leur déclarant qu'il leur est impossible de fuire la Justice divine sauf s'ils sortent du Royaume d'Allah, et ils ne peuvent en sortir,

1. Rapporté par Abu Daoud dans "At-tib" sous le (n. 3905) et par Ibn Majah dans "Al-adab" sous le (n. 3726) et par Ahmad dans "Al-Musnad"

comment le pourraient-ils ? Où iront-ils ?

L'expédition vers la lune n'est pas considérée comme "une sortie du domaine des cieux et de la terre" car la lune fait partie du système solaire, en plus c'est la planète la plus proche de la terre.

Si nous supposons que le voyage vers la lune constitue une excursion hors de la terre – comme il nous apparaît – elle reste néanmoins toujours dans les limites du ciel:

﴿*Et y a placé un luminaire (le soleil) et aussi une lune éclairante !*﴾[1] le ciel n'a donc rien perdu !!

D'autres part, les savants déclarent que ce qui est interdit en astrologie c'est la science de son influence, et non la science de son mécanisme.[2]

Les directives que nous avons mentionnées créent la meilleure atmosphère psychologique, spirituelle et sociale qui puisse favoriser l'existence d'une mentalité et d'une vie scientifique.

Chose qui a été largement concrétisée au sein de la civilisation islamique grandiose.

Cette civilisation a pu lier la terre au ciel, a rassemblé la science et la croyance, l'âme et l'esprit en forgeant des empreintes très distinguées dans les différents domaines scientifiques (religion, littérature, sciences humaines, sciences naturelles, mathématiques)

Les historiens occidentaux eux-mêmes en sont témoins.[3]

---

1. Al-Furqane (61).
2. Voir " Fayd Al-Qadir" Tome 3, p. 256 et Tome 6, p. 80.
3. Ce chapitre a été extrait de notre livre "Ar-Rassoul wa Al-Ilm" vue son importance.

مطابع دار الطباعة والنشر الإسلامية/العاشر من رمضان/المنطقة الصناعية ب٢ تليفاكس : ٣٦٢٣١٣ - ٣٦٣٣١٤
Printed in Egypt by ISLAMIC PRINTING & PUBLISHING Co. Tel:. 015 / 363314 - 362313

Quelle est la faute du soleil s'il n'est pas vu par un aveugle ?! Quelle est la faute de la Sounnah si elle n'est pas évaluée par les siens ? !

Ce livre déclare que même si la barbe et la bague en argent sont des traits d'attachement à la Sounnah, cette dernière, nous invite tous à aller en profondeur et à s'orner d'une mentalité scientifique capable de tenir tête aux défis de l'époque.

Aimeriez-vous lire ce livre ...espérons-le !

Dr Yusuf Al-Qaradawi est l'un des plus célèbres savants musulmans, né en Egypte. Il a accomplit ses études universitaires à l'université d'Al-Azhar d'où il a obtenu le degré de doctorat en 1973. Membre de plusieurs académies religieuses telles que: l'Académie du Fiqh, la ligue des nations musulmanes, le centre des études islamiques à Oxford, . etc. Il est le fondateur et le doyen de la faculté de la législation à Qatar. Il est actuellement le chef du centre international de la Sounnah et de la Biographie du prophète et chef des assemblées islamiques en Algérie. Il a composé plusieurs livres traduits en plusieurs langues.

Al-Falah est une fondation qui a pris l'initiative de défendre une cause juste, celle d'éclaircir les côtés de l'Islam mal compris en Occident. Elle aspire à être l'ambassadeur d'un Islam vivant, une source de joie, de vivacité, de rénovation et de justice. Elle le présente ainsi à toutes les populations du monde musulman et non musulman.

Couverture du livre conçue par Xalifah Gareeb